



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

L'an deux mil vingt deux, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

2022/19

OBJET :
**Décision modificative
N°2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération 2022/17 relative aux subventions pour les associations il y a lieu de modifier le budget :

Dépense de fonctionnement :

Chapitre-Article	Décision modificative
6574 - Subv. fonct. Associat°, personnes privée	+6250€
615231 - Entretien, réparations voiries	-6250€

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération 2022/18 relative à l'avenant du marché de travaux « Sécurisation de l'accès aux bâtiments publics (Ecole, Mairie, Cantine et Garderie) » il y a lieu de modifier le budget :

Dépense de fonctionnement :

Chapitre-Article	Décision modificative
023 - Virement à la section d'investissement	+7500€
615221 Entretien, réparations bâtiments publics	-7500€

Recette d'investissement :

Chapitre-Article	Décision modificative
021-Virement de la section de fonctionnement	+7500€

Dépenses d'investissement :

Chapitre-Article	Décision modificative
105 - Opération d'équipement n° 105	+7500€

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 juin 2022

et que la convocation du Conseil avait été faite le

17 juin 2022

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

ID : 062-216201152-20220623-D2022_19-DE

Le conseil municipal donne son accord pour ladite décision modificative

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les
jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire